## ALGERIE TELECOM

**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS -J I J E L**

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 113 /2025

**Jijel le : 13.04.2025**

# MISE EN DEMEURE

### * Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **POINT TELECOM** représentée par son gérant

Mr **CHERIBET HAYTEM, sis** à : **CITE 100 LOGTS – EL MILIA**

### * Identification de l'opération

- Contrat N° : CONTRAT N° 105 / 2024 / VALIDATION SDT + DO
- ODS de démarrage des travaux : **40** du **12.02.2025**
- Projet : **RESEAU FTTH ODN . MODERANISATION – MSAN EKETE 2 JIJEL / JIJ5**
- date d'ouverture : 22.02.2025

### * Objet de la mise en demeure :

Suite à une visite du chantier effectuée par nos services techniques, **un constat de retard** dans la réalisation des travaux a été fait **absence de moyennes humains et matériels** édictés par les engagements (voir annexe N° 06 ET N°07 du cahier des charges) et le non-respect des délais de réalisation.

A cet effet, vous êtes mise en demeure afin d'avancer votre cadence des travaux ainsi le renforcement des moyen humain et matériels est-ce-la dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

### * Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

### * Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise

13 AVR 2025

**Le Directeur**

ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Wilaya de JIJEL
Signé: ALLAB Loukmane

Sous Directeur Technique Opérationnel P/I

BEY Lamine